



Bruxelles, le 1<sup>er</sup> avril 2026

CM 2021/26  
COR 1

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2026/0071(NLE)

---

---

TRANS  
PROCED

## COMMUNICATION

### PROCÉDURE ÉCRITE

---

Correspondant: dorota.zapatka@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 9067

---

Objet: **Procédure écrite exigeant une réponse pour le 1<sup>er</sup> avril 2026 à 17 heures HEC (heure de Bruxelles), par courrier électronique à l'adresse suivante: [land@consilium.europa.eu](mailto:land@consilium.europa.eu)**

Décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, lors de la troisième session de l'Autorité de surveillance instituée en vertu du protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

- Adoption
  - Lancement de la procédure écrite
- 

Dans le document CM 2021/26 INIT, l'objet doit se lire comme suit:

**Procédure écrite exigeant une réponse pour le 1<sup>er</sup> avril 2026 à 17 heures HEC (heure de Bruxelles), par courrier électronique à l'adresse suivante: [land@consilium.europa.eu](mailto:land@consilium.europa.eu)**

Décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, lors de la troisième session de l'Autorité de surveillance instituée en vertu du protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

- Adoption
- Lancement de la procédure écrite